

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 MARS 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**MUDIFICAZIONE DI U BUGETTU PRIVISIUNALE DI A
CUNVENZIONE PLURIANNINCA D'UGETTIVI È DI MEZI -
PRUGETTU DI RICERCA ' INDICA '**

**MODIFICATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE
MOYENS - PROJET DE RECHERCHE ' INDICA '**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Par délibération n° 22/129 AC du 29 juillet 2022, l'Assemblée de Corse approuvait le projet de recherche et d'acquisition de connaissances concernant l'élaboration d'un tableau de bord relatif à l'évaluation du plan de gestion du Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate, avec l'ensemble des annexes et la convention encadrant le projet, porté par la direction du dit Parc.

Ce projet de recherche, adopté le 29 juillet 2022, porte dans l'annexe 1 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens encadrant les conditions et obligations des parties au projet le budget prévisionnel présenté par le Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate.

Cependant, compte tenu de la circulaire DF-2MPAP61063035, le directeur de l'Office Français de la Biodiversité, partie signataire de la convention dont le Parc marin est sous l'autorité, ne peut signer la convention pluriannuelle au motif légitime qu'un recrutement était prévu hors plafond des autorisations d'emplois des opérateurs de l'état (*cf. Annexe 1 courrier du 2 novembre 2022*).

Ainsi le Parc Marin du Cap Corse et de l'Agriate présente un nouveau plan de financement (*cf. Annexe 2 Budget prévisionnel initial et Budget prévisionnel revu et corrigé*) par lequel le recrutement hors plafond est remplacé par une prestation externe, cette modification du budget prévisionnel ne modifiant en rien l'économie global du projet (*cf. Annexe 3 Descriptif projet INDICA*).

Enfin, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens du projet de recherche « INDICA » revue et corrigée est annexée au présent rapport (*cf. Annexe 4 Convention pluriannuelle INDICA revue et corrigée*).

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse :

- 1- D'approuver le présent rapport « Modification du budget prévisionnel de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens - Projet de Recherche « INDICA ».
- 2- D'approuver le nouveau budget prévisionnel de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens - Projet de Recherche « INDICA ».
- 3- D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens Projet de Recherche « INDICA » revue et corrigée, le recrutement hors plafond étant remplacé par une prestation externe, annexée au présent rapport.

- 4- D'autoriser le président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'engagement pluriannuelle d'objectifs et de moyens relative au projet de recherche « INDICA ».
- 5- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à constituer le comité de pilotage.
- 6- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer toutes autres pièces réglementaires (arrêté, convention d'engagement, convention attributive de subvention, convention d'application, avenant...) relatives à la mise en œuvre du projet « INDICA ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.